

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
➤ présents : 29 ➤ contre :
➤ votants : 33 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 24 septembre 2024

Séance du 30 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 septembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON
	Bâgé-le-Châtel	Jean-Jacques
	Boissey	DA COSTA Carlos
	Boz	TIRREAU Andrée
	Chavannes/Reyssouze	GIRAUD Alain
	Chevroux	DOUARD Dominique
	Feillens	SAVOT Dominique
	Gorrevod	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Manziat	GUILLERMIN Henri
	Ozan	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Pont-de-Vaux	PESENTI Marie-Jeanne
	Replonges	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Reyssouze	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTERAT
	Saint-André-de-Bâgé	Raphaël
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Christian BERNIGAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BESSON pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE est suppléé par Monsieur Carlos DA COSTA.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Martine CARILLIER a donné pouvoir à Monsieur Christian FAVRE pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Madame Pascale ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ZA Actiparc – Locaux à vocation économique : vente du tènement immobilier SOPRILOK à Boz.

Par courrier en date du 2 juillet 2024, Monsieur Christophe BURGUIN, gérant de la SCI MAJON et Président de SOPRILOK, a sollicité la Communauté de Communes Bresse et Saône aux fins d'acquisition du tènement immobilier présentant les caractéristiques suivantes :

- Réf. cadastrale : commune de Boz, parcelle A 1449
- Adresse du bien : Chemin des Acacias
- Surface du tènement : 6 210 m²
- Surface du bâtiment : 1 876 m² environ
- Prix de vente proposé et accepté : 715 000,00 € (+ 81 091,60 € de TVA de régularisation au titre de l'article 207-III-3 de l'annexe 2 du CGI)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du service France Domaine

.../...

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

Bresse
Levroult

ID : 001-200071371-20240930-30092024_131-DE

Vu la demande de la SCI MAJON,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et actes à venir pour la vente du tènement situé Chemin des Acacias à Boz, parcelle cadastrée A 1449 au prix de 715 000,00 € + TVA de régularisation de 81 091,60 €, soit un total de 796 091,60 €.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président.

